



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 27 novembre 2023

N° 2023 / 081

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Benoît COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANTONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

Excusés : Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANTONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Subventions aux associations – Volet n°3

- Vu la délibération n°2023-035 du 9 mai 2023 attribuant un acompte à la subvention annuelle à l'association « La Fraternelle » pour l'activité cinéma ;
- Vu la délibération n°2023-035 du 9 mai 2023 attribuant un acompte à la subvention annuelle au Comité Culturel d'Animation pour l'année 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser les subventions suivantes :

Association	Montant
Association « La Fraternelle » - Activité cinéma de Moirans-en-Montagne (solde)	12 500 €
Comité Culturel d'Animation (solde)	5 000 €

- PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 65748 du budget général 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Marie-Christine MOREL

Pour le Maire
Grégoire LONG